

**DOCUMENTS A FOURNIR POUR  
UNE ENTREE EN PEPINIERE OU VILLAGE D'ENTREPRISE**

1. Documents justifiant de l'existence de la personne morale

- Société en création : Projet de statuts
- Société déjà créée :
  - Extrait k-bis de moins de trois mois
  - Statuts de la société signés et enregistrés
  - Certificat de non faillite délivré par le greffe
- Association : récépissé de la déclaration en préfecture
- Artisan / Profession libérale : Attestation inscription à la Chambre des Métiers ou à l'INSEE

2. Documents spécifiques

- Société commerciale existante
  - Assemblée générale d'approbation des comptes
  - Rapport de gestion
  - Comptes annuels

Structure autre que société

Assemblée générale désignant le dirigeant pour les personnes morales autres que les sociétés et justificatif de publicité

3. Documents pour toutes les structures d'exercice

- Photocopie de la pièce d'identité du dirigeant ou représentant de la structure
- Caution personnelle du dirigeant ou représentant
- RIB
- Dernier bilan (pour les structures ayant plus d'un an d'exercice)
- Attestation d'assurance pour les locaux
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour l'activité
- Dépôt de garantie correspondant à deux mensualités